



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/05/2023**

| | |
|--|---|
| Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15 | <p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 9 mai 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier.</p> <p>Excusés : Florence Collino</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Florence Collino à Thierry Rolland</p> <p>Secrétaire : Laurent Poncet.</p> |
| Nombre de membres en exercice : 15 | |
| Nombre de Conseillers Présents : 14 | |
| Nombre de Conseillers représentés : 1 | |
| Début de séance : 20h30 | |
| Fin de séance : 21h17 | |

ECLAIRAGE ET DENEIGEMENT BELLEVUE L'ESCALE

CONVOCATION
LE 09 05 2023

AFFICHAGE LE

03 JUIN 2023

Le lotissement Bellevue l'Escale est une copropriété horizontale, régie par le droit privé.

De ce fait, et dans la mesure où la voie qui la dessert n'est pas ouverte à la circulation publique, il appartient aux copropriétaires de prendre en charge l'éclairage et le déneigement de cette voie.

L'éclairage actuel de la copropriété est reliée au réseau d'éclairage public, sans que cela soit justifié.

Par souci d'égalité de traitement avec les autres copropriétés privées, M. le Maire propose de revenir à une situation normale, avec une prise en charge par la copropriété des dépenses qui lui incombent.

Les résidents ont été informés lors de la réunion de quartier.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot)

- sollicite la reprise de l'éclairage privé et du déneigement par la copropriété
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant, et notifier cette décision au SIEL et au prestataire de déneigement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

Mairie de Métabief

Tél : 03 81 49 13 22 - Fax 03 81 49 01 22

